|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS |  |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CACE/554** | Le13 janvier 2012 |

**Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des
radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la
Commission d'études 4 des radiocommunications et aux
Etablissements universitaires de l’UIT-R**

**Objet**:  **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)**

* **Approbation de deux nouvelles Questions UIT-R**
* **Suppression de deux Questions UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/324 du 12 octobre 2011, deux projets de nouvelle Question UIT-R ont été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT‑R 1‑5 (§ 3.4). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de deux Questions UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 12 janvier 2012.

Les textes des Questions approuvées sont joints pour votre information (Annexes 1 et 2) et seront publiés dans la Révision 2 du [Document 4/1](http://www.itu.int/md/R07-SG04-C-0001/en) qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 et attribuées à la Commission d'études 4 des radiocommunications. Les Questions UIT-R supprimées se trouvent dans l’Annexe 3.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l’UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

QUESTION uit-R 289/4

Systèmes de radiodiffusion interactive par satellite
(télévision, son et données)[[1]](#footnote-1)\*, [[2]](#footnote-2)\*\*

(2011)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) les progrès réalisés dans le traitement de l'information, les technologies de stockage et de transmission;

b) la mise au point de supports avancés de transmission pour la radiodiffusion (câble, antenne collective de réception de télévision par satellite, relais de Terre ou réception directe par satellite);

c) la mise au point de systèmes de télévision améliorés et numériques utilisant ces supports;

d) la nécessité de l'interactivité, dans ces systèmes, pour diverses applications multimédia;

e) que l'interactivité pourrait effectivement permettre d'accroître les capacités des téléviseurs qui pourraient ainsi accéder au contenu web de l'internet, ce qui aiderait à réduire la fracture entre zones urbaines et zones rurales;

f) la multiplication des opportunités pour l'introduction de nouveaux types de radiodiffusion de données et de streaming vidéo;

g) la mise au point de méthodes de transmission permettant de recevoir des téléspectateurs des informations en retour concernant les programmes (vidéo, son et données);

h) les conséquences de l'adoption des services interactifs par satellite sur le grand nombre de récepteurs grand public, et la nécessité qui en découle de mettre au point une architecture de système universelle,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

**1** Quels sont les méthodes et supports qui se prêtent à la radiodiffusion interactive par satellite reçu par câble, antenne collective de réception de télévision par satellite, relais de Terre, réseau commuté ou réception directe?

**2** Quels seront vraisemblablement les services interactifs (ou quasi interactifs) requis, et quels seront les besoins correspondants au niveau des voies de retour de données?

**3** Quelles sont les méthodes de gestion et les techniques indiquées pour ces voies de retour de données?

**4** Quelles méthodes pourrait-on adopter pour utiliser les bandes de fréquences existantes allouées pour ces voies de retour de données, afin d'assurer la conservation des ressources requises?

**5** Quels sont les éléments communs entre ces voies de retour de données et celles adoptées pour d'autres systèmes de radiodiffusion télévisuelle interactive?

**6** Quelles sont les possibilités d'adopter à l'échelle universelle des supports de retour communs adaptables à divers moyens de transmission, et quels sont les paramètres techniques applicables aux voies de retour de données dans diverses configurations de radiodiffusion interactive par satellite?

**7** Quels sont les protocoles possibles pour la liaison retour utilisés pour les applications interactives et les liaisons non interactives?

**8** Quelles caractéristiques requises par les services interactifs par satellite devraient être utilisées pour accroître la souplesse des systèmes?

**9** Quels sont les paramètres de qualité de fonctionnement, c'est‑à‑dire les paramètres de qualité de service?

**10** Quelles dispositions pourrait-on incorporer pour faciliter la réception anonyme de programmes de radiodiffusion par des utilisateurs ne souhaitant pas recourir à l'interactivité?

**11** Quelle est la méthode la plus appropriée pour la synchronisation du réseau lorsqu'on utilise un canal de radiodiffusion télévisuelle interactive par satellite?

NOTE – Voir les Recommandations UIT-R BT.1434 et UIT-R BT.1435,

décide en outre

**1** que les résultats des études devraient être inclus dans des Rapports et/ou Recommandations appropriés;

**2** que ces études devraient être terminées d'ici à 2013.

Catégorie: S1

Annexe 2

QUESTION UIT-R 290/4

Moyens de radiodiffusion par satellite pour l'alerte du public,
l'atténuation des effets des catastrophes et
les secours en cas de catastrophe

 (2011)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

a) les tragédies naturelles dues aux tremblements de terre et leurs conséquences, ainsi que le rôle que pourraient jouer les radiocommunications dans les secours en cas de catastrophe;

b) l'initiative du Secrétaire général de l'UIT visant à contribuer aux efforts entrepris au niveau mondial pour réduire les effets d'éventuelles futures catastrophes;

c) les aspects généraux des télécommunications associés à ces catastrophes, y compris *entre autres*, la prévision, la détection, l'alerte et l'organisation des secours;

d) l'existence de nombreux systèmes de radiocommunication et la disponibilité actuelle de nombreux équipements;

e) la nécessité de disposer de systèmes de radiocommunication compatibles avec les récepteurs actuels et à venir pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

**1** Quels sont les systèmes de radiodiffusion par satellite disponibles pour diffuser informations et conseils à des populations réduites ou vastes, et éventuellement au-delà des frontières nationales?

**2** Quelles bandes de fréquences, attribuées au service de radiodiffusion par satellite, peuvent être utilisées pour diffuser informations et conseils à des populations réduites ou vastes, et éventuellement au-delà des frontières nationales?

**3** Quels équipements de radiodiffusion par satellite peut-on actuellement utiliser en cas de catastrophe majeure?

**4** Quelles procédures existent actuellement pour coordonner les efforts des opérateurs du service de radiodiffusion par satellite au niveau international?

**5** Quelles mesures prennent actuellement les radiodiffuseurs par satellite à travers le monde pour faire face aux catastrophes majeures?

**6** Quelles sont les spécifications techniques applicables aux futurs systèmes de radiodiffusion par satellite et de radiocommunication qui seront utilisés pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe?

décide en outre

**1** que les résultats de ces études devraient être inclus dans un Rapport et/ou une Recommandation approprié(e);

**2** que ces études doivent être achevées d'ici à 2013.

NOTE – Cette activité devrait être coordonnée avec d'autres commissions d'études, en particulier avec la Commission d'études 2 de l'UIT-T et la Commission d'études 2 de l'UIT-D.

Catégorie: S1

Annexe 3

Questions UIT-R supprimées

| Question UIT‑R | Titre | Catégorie | Date de la dernière approbation |
| --- | --- | --- | --- |
| [21/6](http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG06.21/fr) | Caractéristiques des systèmes de réception du service de radiodiffusion par satellite (radiodiffusion sonore et télévisuelle) | S2 | 07/02/2002 |
| [23/6](http://www.itu.int/publ/R-QUE-SG06.23/fr) | Caractéristiques des systèmes du service de radiodiffusion par satellite (sonore) pour la réception individuelle au moyen de récepteurs portatifs et à bord de véhicules | S2 | 07/02/2002 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Cette Question doit être portée à l'attention de la Commission électrotechnique internationale (CEI), de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et des Commissions d'études 5 et 6 des radiocommunications. [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* Il conviendrait que cette Question et la Question UIT-R 285/4 soient étudiées ensemble. [↑](#footnote-ref-2)